

L'an deux mille huit, le vingt huit novembre à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix sept novembre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 7
Pouvoirs : 5
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents (es)

André AUBERIC

Jean-Marie BERTRAND

Jean BESSON

Marc BONNARD

Hervé RASCLARD

Michel TACHE

Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Gérard AZIBI à Jean-Marie BERTRAND

Christine NIVOU à Hervé RASCLARD

Nicolas ROSIN à André AUBERIC

Michèle EYBALIN à Jean BESSON

Jean-François SIAUD à Marc BONNARD

Excusés (es)

Dominique GUEYTTE ; Pierre COMBES ; Marcel BAGARD ; Jean-Pierre BUIX ; Bruno LAGIER.

Objet : Plan Pastoral de Territoire des Baronnie Provençales

Préambule

Vu la délibération de la Région Rhône-Alpes de novembre 2006 concernant la mise en valeur des Grands Ensembles Pastoraux qui prévoit une mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'un plan pastoral territorial,

Vu les rencontres pour la structuration du domaine pastoral drômois en territoires homogènes animées par l'ADEM au cours de l'année 2007,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30 novembre à dix-sept heures, autorisant le bureau à délibérer et la délibération du bureau du 6 juin 2008

Le cahier des charges a été établi, en partenariat avec les principaux financeurs, pour réaliser le diagnostic pastoral et l'élaboration du plan pastoral sur le territoire des 130 communes.

Budget et plan de financement

Le Président présente le budget construit en accord avec les financeurs et les financements sollicités :

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES DEMANDEES	MONTANT (en €)
■ Réalisation du diagnostic pastoral et identification des actions à inscrire dans le plan – prestation externe	30 000 €	Région Rhône-Alpes	10 000 €
		Région PACA	10 000 €
■ Animation locale – concertation et plan de communication (réalisée par le SMBP)	10 000 €	Conseil général de la Drôme	3 000 €
		FEADER (mesure 323 c)	4 000 €
		CIMA (FNADT)	5 000 €
		Autofinancement (Syndicat Mixte des Baronnies Provençales)	8 000 €
TOTAL	40 000 €		40 000 €

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales rappelle que la mise en place du PPT sera conduite par un comité de pilotage spécifique rattaché au travail des commissions « Agriculture, Forêt » et « Gestion de l'espace et Environnement ». La composition sera définie avec les différents partenaires lors des premières réunions de concertations sur le projet de Parc naturel régional.

Une nouvelle proposition de calendrier de réalisation est faite suite au retard pris pour la consultation de prestataires :

- Un premier rendu des principaux éléments est envisagé pour février 2009
- Un point intermédiaire sera prévu sur avril 2009
- Le rendu final de l'étude est envisagé pour l'automne 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau donne mandat au Président pour signer les conventions avec les organismes concernés et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD